



**SOCIETE AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES  
MINES DE SAINT-ETIENNE**

Association reconnue d'utilité publique  
Siège social : 158 cours Fauriel 42023 Saint-Etienne Cedex2

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit,  
Le 25 juin à 18h30,  
Sis Yacht Club de France,

Les membres de l'association **SOCIETE AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE ST ETIENNE** (ci-après « l'Association ») se sont réunis sur convocation du conseil d'administration en assemblée générale ordinaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent au moment de son entrée en séance tant à titre personnel qu'en sa qualité éventuelle de mandataire.

M. Serge Vigier préside la séance en sa qualité de président.

M. Patrick Bouzenot assume les fonctions de secrétaire.

L'assemblée, sur sa demande, donne acte au président de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le président rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- approbation du rapport d'activité,
- approbation du rapport financier,
- renouvellement du conseil d'administration,
- publication des résultats,
- reprise de l'activité d'attribution des prêts d'honneur à l'occasion de la dissolution de l'Association pour l'attribution des prêts d'honneur aux élèves de l'Ecole Nationale supérieure des mines de Saint-Etienne,
- reprise des actifs de cette association.

Le président commente le rapport d'activité de l'Association pour l'année 2017 figurant dans le dossier remis aux membres avant le début de l'Assemblée Générale et attire l'attention de l'assemblée sur plusieurs points :

- la hausse pour la première fois depuis 2009 du nombre de cotisants
- le projet de nouveaux statuts permettant d'ouvrir l'association à d'autres diplômés de l'Ecole

- le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'association avec la publication du livre « 150 ans d'histoire de Mines Saint-Etienne Alumni. De la Mine au numérique » et une soirée de Ste Barbe du 150<sup>e</sup> anniversaire le 13 décembre
- le renforcement de l'équipe Intermines et la mise en service du nouveau site Internet
- le 1<sup>er</sup> Forum des clubs et groupes Intermines organisé à la Maison des Elèves à St Etienne
- le développement de la participation des diplômés au cursus de formation des futurs ICM
- le travail réalisé avec les autres associations d'alumni de l'Institut Mines Télécom
- les afterworks organisés par le groupe Réseau Parisien
- le Hackathon qui s'est déroulé les 8 et 9 juin 2018 sur l'évolution de l'association

Serge Vigier demande ensuite à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire des camarades décédés depuis la dernière Assemblée Générale, avant de donner la parole à Philippe Le Saux, trésorier de l'Association qui commente les tableaux financiers figurant dans le dossier de séance.

Philippe Le Saux précise que le tableau comporte de nouvelles lignes par rapport aux années précédentes afin de faire figurer l'intégralité du compte de résultat.

Ensuite il commente les principaux chiffres du réalisé 2017 en comparaison du budget et ceux du projet de budget 2018.

- Réalisé 2017 :
  - la hausse des cotisations et des prestations administratives réalisées pour d'autres entités comme la SA HLM Louis Antoine Beaunier
  - la baisse par rapport au budget mais l'augmentation par rapport aux années précédentes de la contribution à Intermines
  - un résultat de - 45 k€ pour une prévision de -78.5 k€

- Projet de budget 2018 :

Il est prudentiel car il n'intègre pas l'effet d'actions de réduction des coûts lancées au niveau d'Intermines comme son déménagement programmé fin juillet ni la reprise des actifs de l'Association des prêts d'honneur sur laquelle l'assemblée doit se prononcer aujourd'hui.

Plusieurs questions de l'Assemblée ont permis de préciser la portée de la décision d'Intermines concernant l'inscription des coordonnées des membres dans l'annuaire selon qu'ils sont cotisants ou non, l'impact de l'arrivée des membres de Campus de Gardanne Alumni ainsi que les mesures d'économies prises au niveau d'Intermines.

Pour conclure, Philippe Le Saux indique que Jean-Jacques Maupetit a réalisé ses contrôles des comptes de l'exercice 2017 et que dans son rapport il n'a formulé de remarques sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels donnés dans le rapport du conseil d'administration. Il a donc certifié les comptes réguliers et sincères et donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2017 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association.

Serge Vigier a ensuite repris la parole pour annoncer les résultats des votes par correspondance et par vote électronique pour le renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration.

Ensuite sont abordés les points de l'ordre du jour sur la reprise des activités et des actifs de l'Association des prêts d'honneur (APH).

Il donne la parole à Patrick Bouzenot secrétaire de cette association.

Patrick Bouzenot commente la note « Note sur la dissolution de l'Association des prêts d'honneur » qui figure dans le dossier de l'Assemblée Générale :

- un contexte de diminution régulière du nombre de prêts accordés chaque année dont le montant est inférieur aux frais administratifs incompressibles de l'activité de l'A.P.H.

- la décision de son CA et de son AG de dissoudre l'APH et de proposer à la Société Amicale de reprendre son activité et ses actifs
- la clôture des comptes de l'APH au 31 mars 2018 qui fait apparaître un actif net de 72 904 € dont est donné le détail dans la note
- la poursuite de l'attribution des prêts d'honneur par une commission qui sera mise en place au sein de la société amicale avec la même composition que celle qui se réunissait au sein de l'APH.
- la nécessité pour que l'APH puisse être dissoute que l'assemblée générale de la société amicale se prononce.

Quelques échanges permettent de rappeler les origines de la baisse des prêts attribués depuis les années 1970 et de préciser l'existence d'une plus-value potentielle par rapport à la valeur des valeurs mobilières figurant dans les comptes.

Personne ne demandant plus la parole, le président soumet à l'assemblée générale les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du Président, prend acte de l'activité de l'Association au cours de l'exercice 2017 et donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier 2017 entendu les commentaires et les conclusions du contrôleur des comptes, approuve les comptes de l'exercice 2017 et donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'imputer le déficit de l'exercice 2017, soit - 45 006.91 € au compte de report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve le projet de budget qui lui est soumis pour l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme, pour l'exercice 2017 contrôleur des comptes titulaire Jean-Jacques MAUPETIT (E 1971).

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve le montant des cotisations fixé par le Conseil pour 2017, soit :

### **Promos ICM antérieures à 2011 et docteurs avant 2015 :**

- 90 € pour les règlements par prélèvement automatique
- 110 € pour les autres moyens de paiement

### **Promos ICM 2011 et 2012 et docteurs 2015 et 2016 :**

- 50 € pour les règlements par prélèvement automatique,
- 70 € pour les autres moyens de paiement

### **Promo IMC 2013 et docteurs 2017 :**

- 20 € pour les règlements par prélèvement automatique
- 40 € pour les autres moyens de paiement.

La cotisation des membres conjoints reste fixée à 20 €.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale déclare élus au Conseil d'Administration :

<b>NOM</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Mandat</b>
Laurent DUGAS	295	Nouveau tiers jusqu'à 2021
Yves DURAND	275	Nouveau tiers jusqu'à 2021
Martine LANDON	291	Nouveau tiers jusqu'à 2021
Adrien LEPAGE	278	Nouveau tiers jusqu'à 2021
Amélie LONGERE	343	Nouveau tiers jusqu'à 2021
Stéphane MANGIAVACCA	285	Nouveau tiers jusqu'à 2021
Gabrielle MENARD	345	Nouveau tiers jusqu'à 2021
Stéphane TEDESCO	264	Nouveau tiers jusqu'à 2021

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publicités ou autres.

## **NEUVIEME RESOLUTION**

Les membres de l'Assemblée Générale décident d'accepter la reprise des actifs de l'Association pour l'attribution des prêts d'honneur aux élèves de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne.

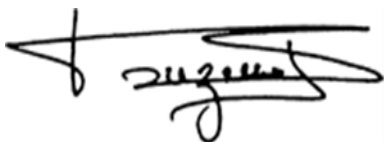
## **DIXIEME RESOLUTION**

Les membres de l'Assemblée Générale décident, en conformité avec les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, la reprise de l'activité d'attribution de prêts d'honneur aux élèves de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Annexes :

- rapport d'activité,
- rapport financier,
- rapport du contrôle des comptes
- note sur la dissolution de l'Association des prêts d'honneur

**Le Secrétaire**



**Patrick BOUZENOT**

**Le Président**



**Serge VIGIER**